



L' **AUTRE** journal de
Franconville
Le journal de l'opposition municipale

Sommaire

- 3 Édito
- 4 Le développement urbain
- 6 Le budget 2013
- 10 Les écoles
- 12 La démocratie locale
- 13 Dans la presse locale



Gérard SEBAOUN
• Conseiller municipal de Franconville
• Groupe municipal «Franconville citoyenne»
• Député du Val d'Oise



Antoine RAISSEGUIER
• Conseiller municipal de Franconville
• Responsable du groupe municipal «Franconville citoyenne»



Jeanne CHARRIERES
• Conseillère municipale de Franconville
• Groupe municipal «Franconville citoyenne»



Jacques LANDRIOT
• Conseiller municipal de Franconville
• Groupe municipal «Franconville citoyenne»



Michèle AUBOIN
• Conseillère municipale de Franconville
• Groupe municipal «Franconville citoyenne»



Sonia BARRIET
• Conseillère municipale de Franconville
• Groupe municipal «Franconville citoyenne»



Evelyne RICHEBOIS
• Conseillère municipale de Franconville
• Groupe municipal «Franconville citoyenne»

Édito

Chère Franconilloise, cher Franconillois,

Que vous soyez habitant de longue date ou installé récemment et quelques soient vos préférences partisans, vous vous intéressez certainement à la vie locale. Vous y êtes peut-être même engagé, comme c'est notre cas.

Le groupe municipal « Franconville citoyenne » est composé d'élus attachés à leur commune, attentifs à son évolution et sérieux dans leur travail. Nous faisons entendre notre voix au conseil municipal, dans la clarté et la cohérence de nos convictions, avec comme seul critère l'intérêt général.



Alors que la municipalité multiplie les opérations de communication - lettre du maire, interviews dans le journal municipal, tribunes mensongères, communiqués de presse, réunions de quartier - notre groupe a fait le choix d'un journal d'information explicatif. Nous avons souhaité mettre en perspective les décisions de la majorité municipale et les informations qu'elle communique.

Franconville change et ses évolutions interrogent beaucoup de Franconillois. Ces changements bien réels viennent impacter plus ou moins directement la vie de chacun des habitants. Nous avons toujours défendu le développement de notre commune dans la mesure où il était maîtrisé et que ses conséquences étaient anticipées et prises en compte dans les décisions municipales, notamment budgétaires.

Loin de prendre la mesure des nouveaux enjeux, Francis Delattre et sa majorité font preuve d'un manque d'anticipation dans la gestion des effets du développement urbain et d'un manque de rigueur dans la gestion des finances communales. Cette situation que nous décrivons dans ce journal n'est pourtant pas une fatalité.

Vous souhaitant une bonne lecture,

Antoine RAISSEGUIER

Conseiller municipal de Franconville
Responsable du groupe municipal «Franconville citoyenne»

Pour nous contacter

- Par mail : contact@franconvillecitoyenne.net
- Par téléphone : 06 71 27 34 23
- Par courrier : Groupe municipal «Franconville citoyenne»
- chez Antoine Raisséguier - 26, résidence
Cadet de Vaux - 95130 Franconville

Un développement urbain anarchique

Franconville connaît un développement urbain très intense. Son rythme et sa cohérence interrogent beaucoup d'habitants qui voient leur cadre de vie évoluer et leur patrimoine impacté.

Nous avons toujours été favorables à la construction de logements, à condition de la maîtriser, au service des besoins des Franconvillois et en harmonie avec le patrimoine bâti existant. Francis Delattre et sa majorité ont toujours balayé et dénigré nos arguments au prétexte que ce développement urbain déséquilibrerait notre ville et ses quartiers. Aujourd'hui, les caisses de la ville sont vides - sous les effets d'une politique budgétaire coupable - et la municipalité a retourné sa veste. La majorité municipale souhaite faire en six ans ce qu'elle n'a pas su faire progressivement et paisiblement en trente ans.

Résultat de cet immobilisme désastreux, Franconville connaît un rattrapage à marche forcée, sans aucune vision d'ensemble. L'avenir urbain de la ville est aux mains des promoteurs !

Une vision de la ville à court terme au gré des opportunités

Les décisions municipales sont prises au coup par coup, sans cohérence, ni aucune anticipation pour s'adapter aux programmes immobiliers.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été adopté en conseil municipal le 10 décembre 2009. Il a déjà été révisé à deux reprises. Ce sont Francis Delattre et sa majorité qui expliquaient aux Franconvillois en 2009 : « le PLU, c'est pour 15 ans », qui le modifient chaque année au gré des opportunités.

→ **En mai 2011**, la 1ère modification du PLU a permis l'implantation d'un fast-food sur le parking du CSL et la construction d'un immeuble de sept étages dans le quartier déjà très dense de la Fontaine Bertin. Malheureusement, ici, on imagine tout à fait que ces projets étaient bien connus de la municipalité, mais qu'elle n'avait pas souhaité les exposer lors de l'élaboration initiale du PLU. **Le manque de courage politique vient s'ajouter aux mauvaises décisions.**

→ **En décembre 2012**, la 2ème modification du PLU autorise la cession de terrains municipaux dans le quartier de l'Orme Saint-Edme pour l'installation d'une crèche privée, d'appartements pour personnes âgées et de logements. Cette nouvelle modification va conduire à la densification du quartier et à la dégradation du cadre de vie, en supprimant de larges espaces verts appréciés par la population.

Des projets en catimini sans information préalable des habitants

On ne compte plus les Franconvillois heurtés par des décisions autoritaires et tenues secrètes jusqu'au dernier moment qui bouleversent leur cadre de vie. L'absence de démocratie locale à Franconville est la règle. Nous avons toujours défendu le contraire. Les enjeux du développement urbain imposent l'information, la concertation et la décision partagées avec les citoyens. Les informations après coup, les réunions de quartier après que les décisions ont été prises et engagées constituent une provocation.



Pas de politique foncière, pas de politique du logement !

Entre 2010 et 2013, la municipalité aura vendu des terrains municipaux pour plus de 10 millions d'euros. Ce patrimoine commun est aujourd'hui dilapidé pour boucler le budget (voir pages 6 à 9 sur le budget 2013).

Les ventes de terrains doivent être utiles à tous, dans le cadre d'un développement urbain harmonieux qui respecte le cadre de vie de chacun et favorise la construction de logements accessibles à tous. La politique du logement à Franconville se résume à l'accession à la propriété pour 4 200 euros/m². A Franconville, les contre-parties des ventes ne sont que financières. La municipalité ne négocie rien, ni le prix des logements, ni leur qualité, ni même la construction d'équipements publics. Pourtant, dans beaucoup d'autres villes cela se fait, dans l'intérêt des habitants.

Par ailleurs, les ventes de terrain ne doivent pas servir à boucher les trous dans le budget municipal ! Elles doivent servir au rachat de nouvelles parcelles par la ville. Elle n'en a achetée aucune depuis 2008. Dans le cadre de l'élaboration initiale du PLU, nous avons proposé le rachat de la Miquellerie (grande propriété voisine de La Poste du centre-ville), afin d'ouvrir au public son parc de 2500 m² et créer une trame paysagère entre la mairie et le boulevard Maurice Berteaux.



Circulation, stationnement, voirie : aucune réflexion, aucune ambition !

Les problèmes de circulation et de stationnement s'accumulent sans qu'aucune réponse globale et concertée ne soit apportée. Les difficultés pour trouver une place où se garer, la saturation de certains axes routiers et l'allongement des temps de déplacement sont bien réels.

La municipalité ne donne pas l'impression de prendre la mesure du problème. Les « petites » réponses, ici ou là, ne sont pas à la hauteur des enjeux.

L'achèvement des programmes immobiliers en cours va amplifier ces difficultés. La verbalisation permanente des véhicules ou, à l'inverse, le laxisme de la municipalité ne peuvent être des réponses durables à des problèmes aussi importants que l'accès au centre-ville ou à la gare.

Par ailleurs, les travaux de voirie ont pris du retard. Les derniers hivers vigoureux ne peuvent pas tout expliquer. La requalification de la chaussée Jules César, par exemple, est attendue de longue date. C'était une promesse de travaux faite lors de notre entrée dans Val et Forêt en 2004. Elle est un axe stratégique et sa requalification doit être un enjeu majeur des années à venir. Ce projet appelle une politique partenariale forte entre les communes concernées et les communautés d'agglomération du Parisis et de Val et Forêt. Force est de constater que ce dossier n'est pas une priorité pour la municipalité.

En bref

« Le développement de la commune est inscrit dans une vision à court terme avec une gestion au fil de l'eau sans anticipation, ni projection.

L'addition des programmes immobiliers ne fait pas la ville de demain.

Tout - le logement, les transports, la circulation, le stationnement, les équipements publics, le cadre de vie - doit être intégré dans une seule et même vision, dans l'intérêt de tous les Franconvillois, aussi bien les anciens que les nouveaux. On ne construit pas la ville sans ses habitants, ni contre eux ! »

Budget 2013

les mensonges de la majorité

Les prévisions budgétaires

INTOX n°1 : Tout va bien !

INFO n°1 : La municipalité est totalement à côté de ses propres prévisions

En novembre 2012, Francis Delattre, à grands renforts de communication, distribuait la « Lettre du Maire » dans laquelle il expliquait : « pour l'ensemble des investissements de 2011-2012-2013, la commune n'a pas eu et n'aura pas recours à l'emprunt. Ce qui contribuera à faire baisser sa dette de 8,4 M€ ».



Pour l'ensemble des investissements de 2011-2012-2013, la commune n'a pas eu et n'aura pas recours à l'emprunt. Ce qui contribuera à faire baisser sa dette de 8,4 millions et à diminuer les frais financiers de 380 000 euros sur la période

Bilan trois mois plus tard lors du vote du budget : le montant du désendettement n'est que de 4,3 millions d'euros - soit moitié moins qu'annoncé - et la ville empruntera de nouveau 3,5 millions d'euros en 2013. On a vu mieux en matière de prévision budgétaire ! Une telle dérive, si ce n'est pas un mensonge, c'est un échec.

Documents budgétaire à l'appui :

Chap.	Ligne	Budget prévisionnel	Prévisions réelles	RECTE	TOTAL (M€)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	1 437 000,00	1 832 362,17	2 161 466,89	3 993 829,06
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (hors 165)			3 500 000,00	3 500 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
Total des recettes d'investissement		1 437 000,00	1 832 362,17	2 161 466,89	3 993 829,06
Total des dépenses d'investissement		1 437 000,00	1 832 362,17	2 161 466,89	3 993 829,06
TOTAL des recettes d'investissement		1 437 000,00	1 832 362,17	2 161 466,89	3 993 829,06
TOTAL des dépenses d'investissement		1 437 000,00	1 832 362,17	2 161 466,89	3 993 829,06

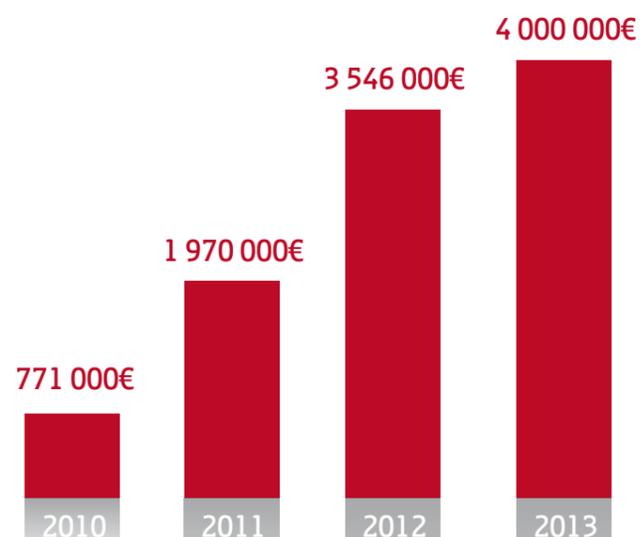
En bref

« Cette situation traduit une absence de prévision et d'anticipation budgétaire que la désinformation peine à masquer.

F. Delattre et sa majorité sont incapables d'anticiper un emprunt aussi important. En 2013, la ville empruntera bien 3,5 millions d'euros.

Les intérêts d'emprunts s'élèvent à près de 2 millions d'euros chaque année ! C'est un véritable gouffre financier pour les Franconillois. »

L'EXPLOSION des cessions foncières depuis 2010 pour boucler le budget communal



En bref

« Au 31 décembre 2013, ce sont 10,4 M€ de terrains qui auront été vendus par la commune.

Notre commune ne peut asseoir sa stratégie financière sur la vente « éternelle » du patrimoine communal.

Loin de permettre le désendettement rapide et important de la commune, ces ventes ont permis à la municipalité de boucler les différents budgets.

Nos ressources propres ne suffisent plus à assurer le financement de nos investissements. Pourtant, ils n'ont jamais été aussi faibles depuis les années 2000. »

L'autofinancement

INTOX n°2 : Tout va bien !

INFO n°2 : Le niveau d'épargne de la commune n'a jamais été aussi faible !

L'autofinancement est la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement. Il permet de financer en partie les investissements de la commune, en limitant notamment le recours à l'emprunt. C'est une ressource propre à la ville très importante.

Le niveau d'épargne de Franconville n'a jamais été aussi faible : 1 030 000 euros en 2013 ! Ce montant est inscrit dans les documents budgétaires mis à notre disposition lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2013 (DOB), remis le 15 février après la commission des finances du 7 février dernier. Il est écrit : «*Le virement à la section d'investissement (autofinancement) s'élève à 1 030 000 €*».

LES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES 2013

En fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'élève à 48,7 M€ contre 48,9 M€ en 2012
Les charges de gestion courantes estimées à 11 258 663 €
Les charges de personnel s'élèveraient à 26 998 659 €
Les subventions et frais assimilés représentent 1250 000 €, cette enveloppe est en augmentation par rapport à 2012,
Les charges en intérêts de la dette s'élèvent à 1 740 000 €
Les dotations aux amortissements pour un montant de 1 067 850 €
Le virement à la section d'investissement (autofinancement) s'élève à 1 030 000 €

Extrait de la note envoyée aux élus le 15 février dernier dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire

Pourtant, la majorité municipale affiche un chiffre bien supérieur de 2 504 000 euros. Il est effectivement inscrit au budget, voté un mois après le débat d'orientation budgétaire. La majorité y fait référence dans sa tribune.

Le premier d'entre eux est **l'autofinancement**, c'est-à-dire, le virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section investissement (compte 021) dont ils ignorent même l'existence :

- o 2009 : 2 549 207 euros
- o 2010 : 1 730 354 euros
- o 2011 : 1 563 620 euros
- o 2012 : 2 550 000 euros
- o 2013 (prévisionnel) : 2 504 000 euros.

Extrait de la tribune de la majorité municipale
Journal de Franconville Avril 2013

Notre groupe se serait-il trompé ?

LA RÉALITÉ EST TOUTE AUTRE !

Après avoir relevé ce chiffre alarmant de 1 030 000 euros, notre groupe l'a relayé dans sa tribune municipale d'avril 2013. En conséquence, la municipalité a revu le niveau d'épargne de la commune entre le Débat d'Orientation Budgétaire (conseil municipal du 21 février 2013) et le vote du budget (21 mars 2013). Tout indique qu'il s'agit d'une grossière opération d'embellissement réalisée par la majorité. En un mois, elle a trouvé 1,4 millions d'euros de recettes supplémentaires. UN MIRACLE ! Avec un emprunt non prévu de 3,5 millions d'euros, c'est même un TROU NOIR !

En bref

à aussi, la désinformation tourne à plein régime. Elle peine à cacher une situation financière alarmante qui se traduit par un niveau d'autofinancement très faible.

Notre capacité d'épargne a fondu comme neige au soleil.

Elle ne suffit plus à répondre aux dépenses d'investissement de la collectivité.

Malgré un emprunt conséquent, la commune est obligée de vendre toujours plus de terrains municipaux - 4 millions d'euros en 2013 - pour boucler son budget.

Jusqu'à quand cette spirale négative ?

Les investissements

INTOX n°3 : la municipalité investira 13 millions d'euros en 2013.

INFO n°3 : La municipalité investira 8,5 millions d'euros en 2013

et nous paierons en 2013 les investissements non financés en 2012 !

La municipalité annonce 13 M€ d'investissement en 2013 ! FAUX ! En 2013, la municipalité investira 8,8 M€ (voir en rouge).

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51 580.00	7 751.46	114 360.00	114 360.00	122 111.46
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		159 818.74	180 000.00	180 000.00	339 818.74
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 329 802.00	1 372 025.31	5 387 848.37	5 387 848.37	6 759 873.68
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 675 518.00	2 464 182.31	3 185 186.49	3 185 186.49	5 649 368.80
	Total des opérations d'équipement					
		7 056 900.00	4 003 777.82	8 867 394.86	8 867 394.86	12 871 172.68

La majorité municipale ajoute à ces 8,8 millions d'euros les investissements 2012 qu'elle a déjà annoncés l'année dernière et qu'elle n'a pas réalisés faute de financement. Pour information, plus de 50% des investissements inscrits au budget 2012 n'ont pas été réalisés : 4 millions d'euros réalisés contre 7 millions d'euros votés (voir en vert). Francis Delattre est aujourd'hui rattrapé par ses promesses électorales de 2008, celles faites en cours du mandat et les difficultés financières de la commune, dont il est le principal responsable.

En 2013, nous paierons aussi les investissements 2012 !

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
	Total des recettes réelles d'investissement	6 533 000.00	1 832 362.17	10 965 881.89	10 965 881.89	12 798 244.06

Pour financer 1,9 millions d'euros de dépenses d'investissement supplémentaires (8,9 millions d'euros en 2013 contre 7 millions d'euros en 2012), la municipalité mobilise 4 millions d'euros de recettes d'investissement supplémentaires (10,9 millions d'euros en 2013 contre 6,5 millions d'euros en 2012 : voir en bleu). Une explication : en 2013, nous financerons une large partie des investissements non financés de 2012 ! Cette situation est le fait d'une situation budgétaire très difficile et d'une opération de comm' dont la majorité municipale a le secret. Souvenez-vous, en 2012, elle expliquait que la commune ne contracterait pas d'emprunt. Résultat un an plus tard : les caisses vides, la majorité a reporté ces investissements et les financera en 2013.

Budget 2013 : les coulisses !

→ **La commission des finances** : dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 21 février en conseil municipal, la commission des Finances s'est réunie le 7 février. Lors de cette commission, les principaux chiffres du budget nous ont été énoncés sans qu'aucun document ne nous ait été remis. Nous avons reçu les éléments de synthèse - une maigre page et demie - le 15 février, soit 6 jours avant le conseil municipal. C'est un peu léger.

→ **Les informations non détaillées du budget** : la note d'orientation budgétaire 2013 ne contenait même pas la liste des principaux investissements et leur montant. Par ailleurs, comme en 2012, le budget 2013 n'était pas détaillé. Nous avons pourtant demandé ces détails indispensables à une analyse fine du budget.

→ **Pas de budget du Centre Communal d'Action Social (CCAS) pour l'opposition** : le budget du CCAS - plusieurs millions d'euros - est voté au sein du conseil d'administration composé d'une partie des élus du conseil municipal. Encore une fois, les élus de l'opposition ne bénéficient d'aucun élément chiffré et d'aucun document préalable pour lire et analyser le budget. C'est totalement inacceptable.

« **Francis DELATTRE a pris la mauvaise habitude d'oublier que l'opposition municipale est composée de conseillers municipaux « élus » et qu'ils sont tout autant légitimes que ceux de sa majorité ! L'opposition municipale en 2008 représentait 46% des électeurs !** »

Nos écoles

de mauvaises décisions !

Souvent vantée par la majorité municipale, la politique éducative à Franconville connaît des difficultés symptomatiques d'une municipalité qui ne maîtrise pas ses dossiers. Carte scolaire, rythmes scolaires, absence d'étude prévisionnelle des effectifs scolaires, nouvelle inscription aux accueils de loisirs le mercredi, programme de réhabilitation des écoles ... autant de décisions contestables qui traduisent un manque de volonté politique.

La nouvelle carte scolaire : un goût d'inachevé !

Conformément à l'article 212-7 du code de l'éducation, c'est au conseil municipal de délibérer sur la carte scolaire. Elle est un enjeu essentiel en matière de vie scolaire. Elle permet d'équilibrer les effectifs de chaque école, de tenir compte des logiques de déplacement des familles, en facilitant ainsi leur vie quotidienne, et d'assurer la mixité sociale au sein des établissements.

A Franconville, la carte scolaire évolue dans un contexte urbain spécifique, avec une organisation par quartier et école de quartier, marquée parfois par une forte homogénéité économique et sociale et un développement urbain en cours très important, qui va avoir des effets réels sur la population scolaire, son nombre, sa répartition, et sa sociologie.



Nous regrettons vivement que le dossier présenté lors de la commission des Affaires Scolaires du 17 décembre dernier ait été aussi mince.

Aucun tableau d'effectifs comparatif qui permet d'appréhender la situation de chaque école au regard des effets attendus de la nouvelle carte scolaire !

Aucune étude prévisionnelle concernant l'évolution des effectifs scolaires, alors que le développement urbain aura des conséquences directes sur le nombre d'élèves : il s'agit là d'anticiper au mieux

les besoins en postes enseignants et en locaux scolaires. Nous avons interrogé à plusieurs reprises la majorité, notamment Marie-Christine Cavecchi en charges des écoles, à ce sujet. Nous n'avons jamais eu de réponse. Dans un contexte de développement urbain très intense, c'est assez inquiétant !

Aucune cartographie intégrant des statistiques économiques ou sociales - on peut penser aux catégories socioprofessionnelles par exemple - qui rendent compte objectivement de la réalité sociale de nos quartiers !

La carte scolaire n'est pas une décision administrative, c'est une décision politique de long terme pour l'école dans toutes ses dimensions : celle de l'enseignement, celle de la vie quotidienne, mais aussi celle des inégalités. C'est cette position que nous avons toujours défendue.

Une nouvelle inscription pour le centre de loisirs le mercredi !

L'inscription des enfants en centres de loisirs pour les mercredis soulève des mécontentements légitimes chez les parents d'élèves. Depuis le 1^{er} janvier 2013, il est imposé aux parents usagers des accueils de loisirs de réserver pour les quatre prochains mois. Cette décision de la municipalité a été prise sans aucune concertation préalable avec les familles et les représentants de parents d'élèves.

Ce nouveau système - revu légèrement depuis - n'offre aucune souplesse aux familles et a alourdi leurs démarches administratives, déjà trop lourdes ! Si la réservation doit trouver sa place pour gérer au mieux les effectifs et préparer les journées des enfants, des solutions plus simples existent.

Le programme de réhabilitation des écoles a pris un retard considérable

Certaines de nos écoles vieillissent et, avec de nouveaux habitants, des besoins nouveaux apparaissent. La rénovation et la création de nouveaux bâtiments scolaires doivent faire l'objet d'une anticipation et d'une prévision au plus près de cette réalité.

En 2008, lors de la dernière campagne municipale, nous partagions trois priorités avec la municipalité : la réhabilitation complète des écoles F. Buisson, J. Ferry et F. Bertin. Aujourd'hui, nous sommes loin du compte et la majorité a pris un retard considérable dans la réhabilitation des écoles Jules Ferry et Fontaine Bertin.

Par ailleurs, le développement urbain nécessite de créer de nouvelles écoles. C'est à ce titre que nous avons demandé, dès 2009, à la municipalité les prévisions d'effectifs scolaires, sans aucune réponse à ce jour.

Les réhabilitations des écoles Jules Ferry et Fontaine Bertin : zéro pointé !



→ SUR L'ÉCOLE JULES FERRY, la municipalité masque l'absence de réhabilitation en concentrant son action sur des opérations qui concernent la réfection du restaurant scolaire et du centre de loisirs pour un montant de 250 000 €. Si c'est une nécessité - nous avons voté favorablement ces opérations - on est loin ici de la réhabilitation lourde de l'école, pourtant promise et indispensable !

→ SUR L'ÉCOLE DE LA FONTAINE BERTIN, l'opération ne cesse d'évoluer, jusqu'à devenir totalement illisible. **En 2008,** la municipalité évoque explicitement une destruction-reconstruction de l'école.

En 2010, soit deux ans d'inaction plus tard, le projet évolue et la municipalité envisage une simple réhabilitation lourde des écoles maternelle et élémentaire pour un montant estimatif de 2 509 000 € inscrit au contrat départemental (contrat signé entre la ville et le département pour le financement d'opérations d'investissement à Franconville).

En 2012, le projet est totalement revu puisqu'il ne s'agit plus que d'une opération de rénovation légère des écoles maternelle et élémentaire pour un montant de 433 000 €, inscrit cette fois-ci dans l'avenant N°1 du contrat départemental. **Au total, six années d'atermoiements inutiles !**

La nouvelle école maternelle Carnot : aucune anticipation !

La nouvelle école Carnot a été décidée très tardivement, trop tardivement ! Pour preuve, son ouverture prévue en septembre 2013 a déjà été repoussée à novembre 2013. Les enfants et les familles connaîtront donc deux rentrées scolaires et les résultats d'un appel d'offre infructueux n'y sont pour rien. Si la municipalité n'a aujourd'hui aucune marge de manœuvre dans ce dossier, c'est bien du fait de son manque de prévision.

EXPLICATION : cette opération n'était pas inscrite dans le contrat départemental négocié en 2011 (contrat signé entre la ville et le département pour le financement d'opération d'investissement à Franconville). Elle a pourtant été abordée pour la 1^{ère} fois en février 2012 en conseil municipal, soit à peine quelques mois plus tard, et il s'agissait alors d'une délibération pour un marché de maîtrise d'œuvre.

La création d'une nouvelle école n'a été évoquée ni en 2008, ni en 2009, ni en 2010, ni même en 2011 ! Rattrapés par le développement du quartier de la gare, Francis Delattre et sa municipalité ont pris cette décision dans la précipitation.

Le contrat départemental et son avenant N°1 sont disponibles sur notre site Internet franconvillecitoyenne.net

En bref

Les renoncements de Francis Delattre et de sa majorité municipale découlent directement d'un manque d'anticipation des effets du développement urbain.

Cette situation a conduit la municipalité à répondre, dans l'urgence, aux besoins d'une nouvelle école et à repousser deux réhabilitations d'écoles prévues de longue date. Cette improvisation permanente est la marque d'une vision à court terme dont il faut sortir.

Un manque de démocratie locale

Nos conseils de quartiers : la concertation, c'est pour quand ?

Après l'implantation d'un Mc Donalds en catimini dans le quartier Jean Monnet sans que le conseil de quartier ne soit informé ou concerté préalablement, c'est cette fois le quartier de l'Orme Saint-Edme qui vit un changement important sans que le conseil de quartier n'ait été saisi.

Dans le cadre de la 2^{ème} révision du Plan Local d'Urbanisme, adoptée par la majorité municipale le 20 décembre dernier en conseil municipal, **il est prévu que des terrains municipaux du quartier de l'Orme Saint-Edme soient vendus afin d'y implanter une crèche privée, des appartements pour personnes âgées et des logements.** Cette décision va conduire à la suppression d'une large partie des espaces verts du quartier. Ni le conseil de quartier, ni les habitants n'ont été informés de cette intention de la municipalité.

Si les conseils de quartiers développent et renforcent le lien social à travers les animations mises en œuvre - nous saluons toutes celles et ceux qui s'y investissent dans l'intérêt général, **ils doivent aussi être des espaces d'expression et de vie citoyenne**, notamment sur les grands sujets communaux et/ou intercommunaux. La gestion des affaires publiques doit intégrer en amont l'information et la concertation des citoyens.

Pas d'élus de l'opposition de Franconville au conseil communautaire

Fin 2012, l'assemblée municipale a désigné en son sein les conseillers communautaires qui siègent, depuis le 1^{er} janvier 2013, à la communauté d'agglomération du Parisis.

En respect des principes élémentaires de démocratie locale, **nous avons demandé à ce qu'un siège de conseiller communautaire soit attribué à l'opposition municipale.** F. Delattre, en refusant, a fait un très mauvais choix, semblable à un déni de démocratie.

Cette décision autoritaire conduit à ce que 46% des électeurs franconillois, ceux de l'élection municipale de 2008, ne soient pas représentés au sein du conseil communautaire. Franconville est la seule commune parmi les quatre qui intégreront Le Parisis - Taverny, Bessancourt et Sannois sont les trois autres - à ne pas permettre une représentation des élus minoritaires.

Habitué aux grosses ficelles, le maire a fait valoir une « théorie fumeuse » selon laquelle le conseil communautaire ne serait pas une assemblée politique mais une « instance technique »... !

Communication municipale : Francis Delattre en campagne !

Nous avons toujours défendu l'idée que le journal municipal devait être un média citoyen au service de l'information locale. Or, à Franconville, nous sommes loin du compte.

Des pages et des pages du journal municipal pour justifier lourdement l'action de la municipalité ! Des interviews de Francis Delattre pour dissenter de l'avenir du monde ! Une « lettre du Maire » mensongère et coûteuse qui ne laisse aucun espace d'expression à l'opposition municipale (ce qui est strictement interdit) ! Le site Internet de la ville pour publier à sa Une un communiqué de presse politicien pour condamner l'opposition municipale !

Pendant ce temps-là, la diffusion en direct du conseil municipal a été totalement abandonnée et les comptes rendus complets du conseil municipal ne sont pas publiés sur le site Internet de la ville.

En bref

« **Enfermé dans un archaïsme vieux de trente ans, Francis Delattre confond moyens publics et outils politiques !**

La communication de la municipalité doit être au service de l'intérêt général, sans esprit partisan. C'est faire le choix d'une information responsable plutôt que celui de la désinformation permanente. »

Franconville Citoyenne

Dans la presse locale

Ces articles ont été publiés dans les éditions Val d'Oise du journal Le Parisien

L'avenir de la Fontaine-Bertin à moitié dessiné

Publié le 21.11.2012



« Nous ne sommes au courant de rien du tout ! Tout cela manque de transparence... » Alors que l'avenir de leur quartier est en train d'être dessiné, bien des habitants de la Fontaine-Bertin se sentent, aujourd'hui encore, déconcertés. « De toute façon, ils font toujours tout en catimini », entend-on marmonner dans ce quartier de Franconville. La résidence devrait commencer à changer de visage très rapidement. Le point sur ce que l'on sait déjà sur la Fontaine-Bertin du futur.

Le futur proche : la destruction du centre commercial. Une seule certitude aujourd'hui, la démolition des magasins situés à l'entrée du quartier est acquise pour la municipalité, qui a déjà accordé le permis. L'opération a été confiée au promoteur Kaufmann & Broad, qui signe actuellement des protocoles avec les différents propriétaires, mais les transactions ne sont pas encore finalisées. Les commerçants qui ont signé sont priés de quitter les lieux pour la mi-février... La date ne sera confirmée par Kaufmann & Broad qu'en fonction des ventes que le promoteur aura réalisé dans le futur bâtiment prévu pour remplacer les boutiques.

Le nouvel immeuble comprendra 1000 m² de surfaces commerciales au rez-de-chaussée et 180 logements (du F1 au F5) en accession à la propriété. La commercialisation devrait débuter dans le courant de l'hiver, probablement en décembre. « La construction de cet immeuble de sept étages va accroître le cloisonnement et l'isolement du quartier », regrette Antoine Raisseguier, conseiller municipal PS de Franconville. « Il sera sur une emprise différente de celle du centre commercial, assure-t-on à la mairie. L'édifice se situera plus sur la droite pour ne pas faire écran devant la résidence. »

L'étape suivante beaucoup plus floue. L'hiver dernier, le sénateur-maire (UMP), Francis Delattre, évoquait, en conseil municipal, son intention de « raser deux tours pour dédensifier le quartier ». Depuis, la municipalité a fait un peu machine arrière. « La destruction des tours est une option. Nous l'envisageons, mais nous n'avons pas de projet ficelé, relativise-t-on à la direction de la Politique de la ville. Nous en sommes au stade du diagnostic. » La commune a en effet mandaté un cabinet privé pour qu'il réalise une étude urbaine sur la Fontaine-Bertin. Dans ce cadre, deux groupes de travail ont été organisés : l'un au sein du comité consultatif de l'espace Fontaine, l'autre à travers une réunion publique, organisée le 30 octobre. « Une soixantaine d'habitants sont venus au dernier groupe de travail, c'est une forte mobilisation » se félicite-t-on à la mairie.

Pourtant, de nombreux résidents sont repartis déçus de cette réunion à laquelle ne participait aucun représentant de la municipalité et du bailleur social Domaxis. « Personne ne pouvait répondre à nos questions », regrette un participant. De son côté, Antoine Raisseguier s'interroge sur « les conditions de relogement à Franconville », puisque la destruction de deux tours ferait disparaître 200 logements sociaux.

Le cabinet d'études doit déposer prochainement ses conclusions et proposer des projets début 2013.

Le douloureux démarrage de l'agglomération du Parisis

Publié le 09.01.2013



Soixante conseillers communautaires ont siégé pour la première fois au sein de la communauté d'agglomération du Parisis lundi soir. Il y a quelques jours, ils n'étaient que 36... En intégrant quatre nouvelles villes (Franconville, Sannois, Taverny et Bessancourt) en plus des six d'origine, la petite souris est devenue éléphant. Avec 183000 habitants, le Parisis est maintenant propulsé deuxième agglomération la plus importante du département après Cergy-Pontoise. Et les premiers pas de ce géant ont été un peu maladroits. L'installation des nouveaux conseillers a été organisée in extremis, car l'intercommunalité n'avait initialement pas prévu de rassemblement particulier avant le débat d'orientation budgétaire de février.

La hâte a sans doute favorisé les multiples bourdes administratives, notamment au niveau de la rédaction du règlement intérieur, relevées par les nouveaux délégués. Mais c'est de la part de l'une des nouvelles communes qu'est venue la véritable fronde. Maurice Boscavert, maire (divers gauche) de Taverny, a exprimé publiquement ses doutes.

« Ces derniers mois, nous nous sommes réunis souvent et avons discuté, échangé sans que rien réellement ne se passe, a estimé l'élu. Notre projet intercommunal est bien mal engagé et n'a manifestement pas les moyens de ses ambitions. » Maurice Boscavert, qui réclame une « projection budgétaire sérieuse », regrette que le seul véritable investissement de l'intercommunalité concerne la construction de trois nouvelles piscines, équipements qui ne seront pas utilisés par les nouveaux membres de l'intercommunalité.

Dans le public, d'autres mécontents rongeaient leur frein. « Franconville est la seule commune parmi les quatre intégrant l'agglomération à n'avoir attribué aucun siège à l'opposition municipale ! » dénonce Antoine Raisségui, conseiller municipal socialiste. Un choix assumé par Francis Delattre, sénateur-maire UMP, qui considère de toute façon que 2013 n'est qu'une « année de transition ». « Tout commencera en 2014 après les municipales », explique-t-il.

Pas d'élus d'opposition parmi les futurs conseillers communautaires

Publié le 08.12.2012

En vue des nouvelles adhésions à la communauté d'agglomération du Parisis, les quatre communes concernées se préparent. Franconville, Taverny, Sannois et Bessancourt ont désigné les conseillers communautaires qui siégeront dès janvier aux côtés de ceux des six autres communes de l'intercommunalité. Déjà, les élus d'opposition de Franconville regrettent qu'aucun siège ne leur ait été accordé. Antoine Raisségui, conseiller municipal PS, dénonce « un déni de démocratie » et condamne cette décision de la majorité « qui conduit à ce que 46% des électeurs franconvillois ne soient pas représentés au sein du conseil communautaire ». D'après les élus de gauche, Franconville serait la seule commune, parmi les quatre concernées, « à ne pas permettre une représentation des élus minoritaires ».

FRANCONVILLE Un an avant les élections municipales

C'est déjà la guerre entre majorité et opposition

Un an avant les élections municipales, la guerre est déjà déclarée entre la majorité et l'opposition à Franconville. C'est un éditorial très accusateur du maire (UMP) Francis Delattre qui a mis le feu aux poudres. « Pour les élus socialistes de Franconville, la bonne gestion c'est l'augmentation des impôts », est-il écrit dans le titre. Ce message figure non seulement dans l'édition papier du bulletin municipal d'avril, mais aussi sur le nouveau site Internet de la commune à la rubrique « Actualités ».

Antoine Raisségui, leader du groupe PS au conseil municipal avec le député Gérard Sebaoun, dénonce une « dérive dans l'utilisation des moyens de la commune à des fins de propagande personnel-

le ». Excédée, l'opposition a fait constater cette publication par un huissier et a envoyé, par le biais de son avocat, une lettre au maire lui demandant de retirer la publication, « irrégulière » à ses yeux. L'avocat rappelle que « toute action de communication institutionnelle valorisant l'action des élus sortants candidats doit être considérée comme un avantage en nature à leur profit » et donc être comptabilisée dans le compte de campagne de l'élu qui en a bénéficié.

Le maire envisage de porter plainte

Conséquence ou non de cette lettre, le texte ne figurait plus lundi soir sur le site Internet de la ville. Contacté hier, Francis Delattre n'a

répondu qu'en annonçant son intention de « déposer une plainte pour diffamation » contre celui qu'il décrit comme « le cardiologue des beaux quartiers parisiens, devenu député » à propos de la future « tribune libre » de la gauche à paraître dans le journal municipal de mai. « Je ne rentrerai pas là-dedans, j'ai mieux à faire », commente Gérard Sebaoun, visé par l'édile. « Pour moi, il y a une limite en politique, c'est l'attaque de personne. » Antoine Raisségui, lui, reste perplexe : « C'est le maire qui est directeur de publication du journal municipal, la tribune n'est pas encore parue et, dernièrement, Francis Delattre en a interdit certaines (NDLR : écrites par le groupe MoDem). »

MA.P.

Le député PS a déposé un mémo au ministère des Transports

Sebaoun veut moitié moins de vols de nuit à Roissy

Le député (PS) Gérard Sebaoun se lance activement dans la croisade contre les nuisances aériennes engendrées par Roissy. L'élu de la 4^e circonscription (Eaubonne - Ermont - Franconville - Saint-Leu-la-Forêt), accompagné de représentants d'associations de riverains, a déposé

lundi une note au cabinet du ministre des Transports Frédéric Cuvillier. Dans ce document, il demande notamment la diminution de 50 % des vols de nuit, comme le réclament également les collectifs d'habitants.

Cette mesure instaurerait « un plafond correspondant au niveau moyen

des principaux aéroports européens concurrents de Roissy-CDG, comme Schiphol (Amsterdam) et Heathrow (Londres) », selon l'élu de Franconville, qui cite en particulier dans son mémo l'étude commandée à un cabinet indépendant par l'Advocnar (Association de défense contre les nuisances aériennes) et rendue publique en novembre. « La plupart des études sur l'impact d'un éventuel plafonnement des vols de nuit étaient jusqu'ici commandées par Aéroports de Paris et surestimaient l'importance économique de ce trafic aérien », écrit le député.

Il espère « sensibiliser le gouvernement »

Gérard Sebaoun espère « sensibiliser le gouvernement sur la question des nuisances aériennes à Roissy ». Il avait déjà interpellé la ministre de l'Environnement, Delphine Batho, à ce sujet en juillet dernier en commission du développement durable.

Le député, élu pour la première fois l'année dernière, s'engage ainsi dans le dossier sans doute le plus lourd de sa circonscription.

MA.P.



Aéroport de Roissy. « La plupart des études sur l'impact d'un éventuel plafonnement des vols de nuit surestiment l'importance économique de ce trafic aérien », écrit le député. (LP/BA)

avril - mai 2013

www.franconvillecitoyenne.net